

# Rapport d'évaluation

Plan d'action  
**BEL**



Octobre 2024

# Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise BEL dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

BEL			
Date d'adhésion au programme	12/05/2020	Date d'engagement dans le programme	22/06/2021
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	4 ans		

Date de transmission du rapport de suivi	15/03/2024
Plan d'action évalué	1 <sup>er</sup> plan d'action
Période couverte par ce rapport (période de référence)	2021-2024
Date de publication du rapport d'évaluation	Octobre 2024

## Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme et de son rapport de suivi transmis après deux ans de mise en œuvre. L'évaluation est basée uniquement sur les éléments transmis par l'entreprise dans ce cadre, elle se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** du plan d'action : assurée par un groupement des bureaux d'études ACTeon et HYSSOP mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (à renforcer, satisfaisant, exemplaire).
2. **La relecture de l'analyse technique** : assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises; ONG, fondations; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie IV de ce présent rapport.

# Table des matières

<b>I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action .....</b>	<b>4</b>
I.1 Engagements préexistants.....	4
I.2 Synthèse de l'état des lieux et principaux enjeux identifiés .....	5
I.3 Cadre mis en place et description des actions .....	5
<b>II. Evaluation .....</b>	<b>7</b>
II.1 Synthèse de l'évaluation .....	7
II.1.1 Adéquation des informations fournies .....	7
II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse.....	7
II.1.3 Conclusion évaluative.....	8
II.1.4 Actions coups de cœur .....	10
<b>III. Recommandations .....</b>	<b>11</b>
III.1 Recommandations relatives à la significativité.....	11
III.1.1 Précision du plan d'action.....	11
III.1.2 Complément au plan d'action .....	11
III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre .....	11
<b>IV. Synthèse des retours des relecteurs .....</b>	<b>12</b>

# I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action

<b>Organisation et zone géographique</b>	Le Groupe est présent dans 120 pays, compte plus d'une quarantaine de filiales et 33 usines de production dans le monde. Il dispose d'un portefeuille de marques internationales telles que La Vache qui rit®, Kiri®, Mini Babybel®, Boursin®, Pom'Potes®, GoGo squeeZ®, ainsi qu'une trentaine de marques locales Le siège social de BEL en France se situe 2 Allée de Longchamp 92150 Suresnes.
<b>Secteurs d'activité</b>	Les activités de BEL sont la production de produits alimentaires de type snacking sain, laitier, végétal et fruitier, en portions individuelles.
<b>Chiffre d'affaires</b>	Non communiqué
<b>Nombre d'employés</b>	10 000 (2021)
<b>Site web de l'entreprise</b>	<a href="https://www.groupe-bel.com/fr/">https://www.groupe-bel.com/fr/</a>

## I.1 Engagements préexistants

Le Groupe BEL indique être engagé dans plusieurs partenariats de préservation de la biodiversité :

- En particulier auprès de WWF France avec la formalisation de trois partenariats :
  - 2012, premier partenariat. Il avait comme objectif de réduire l'impact environnemental de la filière laitière, en premier lieu celui de l'alimentation animale par l'achat de certificats et par le mécénat de projets de conservation et de lutte contre la déforestation dans des zones à risque. Ces engagements sont mentionnés dans les rapports RSE depuis 2013.
  - Le deuxième partenariat a abouti à la publication de la charte mondiale pour un amont laitier durable co-construite avec le WWF-France et définissant des objectifs ambitieux à 2025 (<https://www.groupe-bel.com/wp-content/uploads/2019/10/charte-lait-wwf-fr.pdf>). Cette charte guide les pratiques du Groupe pour répondre aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux de la filière laitière et à l'évolution des attentes des consommateurs sur l'ensemble de ses bassins laitiers.
  - 2019, troisième partenariat. L'objectif est de définir des politiques de lutte contre la déforestation, de préservation des écosystèmes naturels en faveur de la biodiversité, tout en poursuivant la mise en œuvre de solutions concrètes et innovantes pour une filière laitière durable.
- En 2018, BEL a identifié la protection de la biodiversité comme un enjeu pour le Groupe. Depuis, une partie de la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) est dédiée aux actions en faveur de la préservation de la biodiversité.
- En 2020 :
  - BEL a rejoint l'initiative Act4Nature International, en formalisant une politique dédiée à la préservation, la valorisation et la restauration de la biodiversité sur toute sa chaîne de valeur (à l'amont, là où sont produites les matières premières, dans les sites de production où les produits sont élaborés et à l'aval sur le devenir des emballages). Cette politique Biodiversité est coconstruite avec le WWF-France. Elle s'applique à tous les produits de toutes les marques du Groupe dans l'ensemble des zones où BEL opère.

- Le Groupe a intégré le Science-Based Target Network (SBTN) Corporate Program. De la même façon que le SBT for Climate, le collectif a pour but de concevoir une méthodologie de calcul robuste et scientifique permettant aux entreprises d'élaborer des objectifs alignés sur une trajectoire fondée sur les limites planétaires, celles de la biodiversité.
- Le Groupe participe également au Laboratoire Capital Naturel animé par WWF France et la Chaire Comptabilité écologique portée par la Fondation AgroParisTech dont les objectifs sont de favoriser l'utilisation de ces outils de préservation de la biodiversité.

## I.2 Synthèse de l'état des lieux et principaux enjeux identifiés

Le Groupe BEL a identifié 3 enjeux prioritaires pour préserver, restaurer et valoriser la biodiversité :

1. Promouvoir une agriculture durable,
2. Concevoir des emballages responsables,
3. Lutter contre le changement climatique et réduire son empreinte environnementale.

## I.3 Cadre mis en place et description des actions

<b>Périmètre du plan d'action</b>	Le périmètre de ce plan d'action en faveur de la biodiversité concerne toutes les régions où le Groupe BEL opère et implique toute sa chaîne de valeur. Ce périmètre intègre également toutes les filiales et toutes les marques du Groupe.		
<b>Durée et période prévues pour la mise en œuvre</b>	4 ans		
<b>Nombre d'actions cœur de métier</b>	6	<b>Nombre d'actions complémentaires</b>	4

<b>Actions cœur de métier</b>	1	Encourager la pratique du pâturage
	2	Promouvoir une alimentation animale durable et locale
	3	Travailler vers des emballages 100% prêts au recyclage et/ou biodégradables
	4	Réduire l'empreinte carbone globale pour répondre aux ambitions de l'Accord de Paris
	5	Préserver les écosystèmes naturels et lutter contre la déforestation
	6	Réduire l'empreinte eau des sites de production

### Observations

Les actions sont toutes en lien direct avec les facteurs d'érosion de la biodiversité de l'entreprise.

<b>Actions complémentaires</b>	1	Participer à la conception dans le cadre du programme Science-Based Target Network (SBTN), d'une méthodologie de calcul robuste et
--------------------------------	---	--

	scientifique de définition de trajectoire Biodiversité
2	Encourager et faciliter le recyclage en communiquant clairement auprès des consommateurs et en nouant des partenariats pour développer les filières et la valorisation des déchets d'emballage dans tous les pays où le Groupe est implanté d'ici 2025
3	Mécénat d'un projet agroforestier piloté par WWF-France de 2020 à 2022
4	Associer performances financières et extra-financières

Le plan d'actions de BEL comprend 6 actions cœur de métier et 4 actions complémentaires.

Le groupe BEL produit des aliments de type snacking sain, laitier, végétal et fruitier, en portions individuelles. La majeure partie de son activité est dépendante de la production laitière. Les actions cœurs de métier consistent à diminuer les facteurs de pression des activités de l'entreprise que sont le changement d'usage des terres et mers, la surexploitation des ressources naturelles, le changement climatique et les pollutions. Elles s'opèrent sur l'ensemble de la chaîne de valeur du groupe et sur l'ensemble des zones d'implantation du groupe. Le groupe BEL ayant un périmètre international certaines actions sont adaptées aux spécificités de chaque pays, c'est le cas de l'action n°2, promouvoir une alimentation animale durable et locale où la part de l'alimentation animale issue de cultures non génétiquement modifiées ou la part des tourteaux de soja et de palmiste provenant de filières durables, traçables et certifiées (RTRS, RSPO ou équivalent) est adaptée à chacun des pays.

Les actions complémentaires sont des actions qui consistent à améliorer les méthodes d'évaluation des impacts du Groupe sur la biodiversité, promouvoir l'intérêt du recyclage et sensibiliser sur la biodiversité.

*Le plan d'action et son rapport de suivi sont joints à ce rapport.*

## II. Evaluation

### II.1 Synthèse de l'évaluation

#### II.1.1 Adéquation des informations fournies

L'information fournie pour le plan d'action est très complète et fait preuve d'une grande clarté, tant pour la présentation de l'entreprise, que son état des lieux, et que le détail des actions.

*Point d'amélioration :*

*Préciser les pressions sur la biodiversité auxquelles l'entreprise contribue.*

#### II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse

Au regard des 9 critères du programme Entreprises engagées pour la nature, BEL, atteint les résultats suivants :

##### Significativité du plan d'action initial

Spécifique	Mesurable	Additionnel / Pertinent	Réaliste	Temporellement cadré
Suffisant	Exemplaire	Exemplaire	Suffisant	Suffisant

##### Mise en œuvre à 2 ans

Parties prenantes	Amélioration continue	Suivi indicateurs / Planning	Cohérences Résultats / Enjeux
Exemplaire	Suffisant	Suffisant	Suffisant

L'analyse détaillée selon les 9 critères d'évaluation est présentée dans la partie **Erreur ! Source du renvoi introuvable..2** de ce présent rapport.

### **II.1.3 Conclusion évaluative**

BEL est une grande entreprise spécialisée dans la production de produits alimentaires de type snacking sain, laitier, végétal et fruitier, en portions individuelles.

Le Groupe BEL indique être engagé dans plusieurs partenariats pour la préservation de la biodiversité, notamment avec WWF France. En 2012, un premier partenariat a été formalisé pour réduire l'impact environnemental de la filière laitière. En 2018, BEL a identifié la protection de la biodiversité comme un enjeu pour le Groupe et a dédié une partie de sa Déclaration de Performance Extra-Financière aux actions en faveur de la biodiversité. En 2019, un troisième partenariat avec WWF France a été établi pour lutter contre la déforestation et préserver les écosystèmes naturels. En 2020, BEL a rejoint l'initiative Act4Nature International et a intégré le Science-Based Target Network Corporate Program pour élaborer des objectifs alignés sur une trajectoire fondée sur les limites planétaires de la biodiversité. Le Groupe participe également au Laboratoire Capital Naturel animé par WWF France et la Chaire Comptabilité écologique portée par la Fondation AgroParisTech.

L'entreprise a identifié les services écosystémiques fournis par la biodiversité et les a classés en services d'approvisionnement, de régulation et culturels. Elle participe au programme SBTN pour élaborer une méthodologie de calcul robuste et scientifique de trajectoire biodiversité. Parmi les 11 facteurs de risques identifiés, 4 sont liés aux dépendances aux services écosystémiques. L'entreprise a identifié des dépendances à chaque étape de sa chaîne de valeur, de l'amont à l'aval en passant par les sites de production, notamment pour les matières premières, l'eau et l'énergie.

Le Groupe a identifié ses facteurs de pression de la biodiversité selon la méthodologie de l'IPBES : le changement d'usage des terres et mers, la surexploitation des ressources naturelles, le changement climatique et les pollutions. Les dépendances à la biodiversité ont été identifiées selon l'outil EPSR et les impacts et pressions ont été classés selon la méthodologie de l'IPBES. Cependant, des points d'amélioration ont été soulevés, tels que fournir plus de détails sur les pressions et impacts en lien avec la chaîne de valeur de l'entreprise et l'identification des facteurs de pression de pollution des ressources en eau et des sols.

Le Groupe BEL a identifié ses 3 enjeux prioritaires pour préserver, restaurer et valoriser la biodiversité :

- Promouvoir une agriculture durable,
- Concevoir des emballages responsables,
- Lutter contre le changement climatique et réduire son empreinte environnementale.

Le groupe BEL propose un plan d'action sur l'ensemble de son périmètre sur 4 ans.

Il s'articule autour de 6 actions cœur de métier et 4 actions complémentaires.

Les actions cœurs de métier consistent à diminuer les facteurs de pression des activités de l'entreprise que sont le changement d'usage des terres et mers, la surexploitation des ressources naturelles, le changement climatique et les pollutions. Elles s'opèrent sur l'ensemble de la chaîne de valeur du groupe et sur l'ensemble des zones d'implantation du groupe. Le groupe BEL ayant un périmètre international certaines actions sont adaptées aux spécificités de chaque pays, c'est le cas de l'action n°2, promouvoir une alimentation animale durable et locale où la part de l'alimentation animale issue de cultures non génétiquement modifiées ou la part des tourteaux de soja et de palmiste provenant de filières durables, traçables et certifiées (RTRS, RSPO ou équivalent) est adaptée à chacun des pays.

Les actions complémentaires sont des actions qui consistent à améliorer les méthodes d'évaluation des impacts du Groupe sur la biodiversité, et promouvoir l'intérêt du recyclage.



#### Les qualités du plan d'action EEN de BEL sont :

- La majorité des actions cœur de métier de l'entreprise répondent aux pressions majeures de l'entreprise sur la biodiversité.
- Le suivi du plan d'action est intégré au suivi du pilotage de la stratégie de la croissance durable du groupe, avec différents niveaux décisionnels et des comités de pilotage organisés régulièrement.
- Toutes les actions du plan ont des indicateurs d'avancement adéquats et des objectifs chiffrés visant un résultat sur les facteurs de pression.
- Les parties prenantes pertinentes internes et externes ont participé à la construction et à la mise en œuvre du plan d'action. La direction de l'entreprise s'est impliquée avec un Comité opérationnel RSE se réunissant très régulièrement.
- Le plan d'action présente un caractère fortement additionnel et s'inscrit dans plusieurs cadres internationaux de préservation de la biodiversité.
- Les enjeux majeurs de protection de la nature en lien avec l'activité de l'entreprise ont été identifiés et le plan couvre l'ensemble de la chaîne de valeur.
- L'entreprise a ajusté de manière pertinente et justifié son plan d'action pour rester cohérent avec les évolutions des enjeux et de son périmètre d'activité.
- L'entreprise a mobilisé les moyens humains, matériels et financiers conformément aux prévisions et les a ajustés de manière adéquate pour obtenir les résultats recherchés.
- Les résultats obtenus par l'entreprise ont un impact positif sur l'état de la biodiversité.

#### Les principaux points d'amélioration pour tendre vers l'exemplarité sont :

- Intégrer des actions de réduction de la pollution des sols et de l'eau par les nitrates et les molécules phytopharmaceutiques.
- Pour l'action 2, préciser s'il y a un accompagnement des producteurs laitiers pour fixer leurs objectifs et fournir des indicateurs de traçabilité pour les tourteaux de soja et de palmiste.
- Harmoniser le mode de suivi et de gestion des actions pour qu'il soit le même pour toutes les actions du plan d'action.
- Communiquer sur le caractère contraignant du suivi spécifique du plan d'action par rapport au fonctionnement habituel de suivi de la stratégie de la croissance durable du groupe.
- Mettre en place un mécanisme de révision régulière du budget alloué aux initiatives et spécifier les moyens financiers.
- Identifier les enjeux liés aux modes de consommation des produits (gaspillage alimentaire, achats en portions réservé aux usages concernés, recyclage des emballages...)
- Fixer des durées d'actions plus réalistes en fonction des enjeux identifiés, peut-être sur plusieurs plans d'actions.
- Communiquer sur les moyens mis en œuvre pour tenir les objectifs fixés.
- Engager plus de ressources humaines et financières pour les actions 2, 3 et 4, 6.
- Communiquer des indicateurs de réussite sur l'amélioration de l'état de la biodiversité, comme l'augmentation du nombre d'espèces et de populations plus abondantes.

#### Les principaux points de consolidation de l'exemplarité sont :

- Proposer des indicateurs complémentaires pour mesurer l'impact sur la biodiversité.
- Communiquer sur le mode de consultation mis en œuvre auprès des parties prenantes internes et externes pour la construction du plan d'actions, y compris le comité de Direction.
- Fournir des détails sur le suivi avec les producteurs laitiers, fournisseurs et sous-traitants, administrations et institutions.
- Renforcer la sensibilisation des consommateurs/clients, sur la biodiversité, notamment à travers les emballages.

### **II.1.4 Actions coups de cœur**

*Les actions coup de cœur sont des actions ambitieuses ou originales que nous invitons à poursuivre et à développer.*

L'action n°2 : « Apporter des informations fiables et utiles pour les consommateurs : Encourager et faciliter le recyclage en communiquant clairement auprès des consommateurs et en nouant des partenariats pour développer les filières et la valorisation des déchets d'emballage dans tous les pays où le Groupe est implanté d'ici 2025 », est retenue en action coup de cœur. Elle vise à sensibiliser et communiquer sur la préservation de la biodiversité à travers les actions de réduction des déchets et de recyclage, sur l'ensemble du périmètre d'intervention du Groupe. L'information et la sensibilisation auprès des consommateurs sont de réels leviers d'action pour optimiser le recyclage des emballages. Le périmètre d'intervention du groupe permet de cibler un large panel de consommateurs et de fournisseurs.

## III. Recommandations

Sur la base de l'évaluation réalisée, des points d'amélioration ont été détectés. Des recommandations sont dès lors émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de renforcer son engagement en faveur de la biodiversité. Elles visent à faciliter la mise en œuvre des points d'amélioration mais ne constituent pas l'ensemble des réponses à apporter pour accéder au niveau de reconnaissance supérieur.

### III.1 Recommandations relatives à la significativité

#### III.1.1 Précision du plan d'action

- Communiquer d'avantage d'informations sur le caractère contraignant du suivi spécifique du plan d'action ;
- Communiquer d'avantage d'information sur les moyens, techniques et financiers déployés, pour assurer le suivi et l'amélioration du plan d'action ;
- Proposer des indicateurs complémentaires, aux indicateurs déjà existants, qui permettent de mesurer le bénéfice direct sur la biodiversité ;
- Communiquer sur le mode de consultation mis en œuvre auprès des parties prenantes internes et externes pour la construction du plan d'actions ;

#### III.1.2 Complément au plan d'action

- Intégrer des actions de réduction de pollution des sols et de l'eau par les nitrates et les molécules phytopharmaceutiques dans le plan d'actions ;
- Proposer des actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble de la chaîne de valeur du groupe : empreinte numérique, process de fabrication des produits alimentaires, circuits de transports ;
- Poursuivre le développement d'activités favorables à la biodiversité, comme la promotion de l'agro écologie
- Si ce n'est pas déjà fait, renforcer la sensibilisation des consommateurs/clients (au travers des packagings...)

### III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre

- Favoriser les filières locales pour l'approvisionnement en tourteaux de soja et en culture non OGM : par exemple formaliser des accords locaux avec des coopératives céréalières et des engagements de surface ;
- Harmoniser le mode de suivi et de gestion des actions pour qu'il soit identique pour toutes les actions du plan.
- Fixer des durées d'actions plus réalistes aux regards des enjeux identifiés: proposer des échelonnements sur plusieurs plans d'actions.

## IV. Synthèse des retours des relecteurs

La relecture est effectuée par des représentants de 3 collèges :

- Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises »
- Collège « ONG, fondations »
- Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées ».

Cette relecture vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas une contre – expertise d'où une restitution synthétique de la part des relecteurs.

Les résultats sont retranscrits de manière synthétique ci-après.

### CONCLUSIONS EVALUATIVES

L'ensemble des relecteurs était en accord avec le niveau de reconnaissance attribué et les conclusions évaluatives.

Les relecteurs ont émis les avis complémentaires suivants :

#### Avis motivé du jury

Le jury de relecture a souligné l'importance d'agir sur l'enjeu de réduction de la pollution des sols et de l'eau par les nitrates et les molécules phytopharmaceutiques.

### RECOMMANDATIONS

L'ensemble des relecteurs était en accord avec les recommandations.

## V. Droit de réponse de l'entreprise

Droit de réponse adressé à l'OFB par le Groupe BEL :

Les engagements EEN du Groupe ont été déposés en 2020 avec une échéance pour la réalisation des actions à 2024. Le bilan présenté est un état d'avancement des actions entreprises à fin 2022.

En parallèle et afin d'intégrer les objectifs globaux du Cadre Mondial sur la Biodiversité et de mettre en œuvre la CSRD, le Groupe Bel a mis à jour ses engagements environnementaux, via une analyse de double matérialité. Cette analyse, révisée en 2023 avec l'appui de parties prenantes internes et externes, permet d'ajuster les enjeux prioritaires et futurs du groupe, notamment en ce qui concerne les ressources naturelles et la biodiversité.

Les engagements du Groupe reposent sur les différentes composantes environnementales :

- La mise en œuvre de la trajectoire de décarbonisation du Groupe associée à sa stratégie Climat ([Bel – Politique Climat](#))
- La protection et la restauration de la biodiversité sur toute la chaîne de valeur, de la ferme à la fourchette ([Bel – Politique Biodiversité](#))
- L'utilisation de produits forestiers respectueux de l'environnement et issus d'une gestion sylvicole durable ([Bel – Politique Forêts et Ecosystèmes Naturels](#))
- La préservation et la régénération de la ressource en eau sur toute la chaîne de valeur, de l'amont agricole à la pollution des eaux ([Bel – Politique Eau](#))
- L'application de l'agriculture régénératrice afin de restaurer les sols et la ressource en eau ([Bel – Agriculture Régénératrice](#))
- L'approche d'éco-conception tout au long du cycle de vie des produits, des emballages à la réduction du gaspillage alimentaire ([Bel – Politique Portions Durables](#))

Le Plan d'Action Biodiversité en cours de validation repose sur 4 axes :

1. Mesurer l'empreinte biodiversité du Groupe et engager les parties prenantes ;
2. Eviter d'impacter la biodiversité sur l'ensemble de la chaîne de valeur ;
3. Réduire l'impact sur la biodiversité en agissant collectivement pour la préservation des écosystèmes naturels ;
4. Restaurer la biodiversité et les écosystèmes.

Le Groupe Bel établit des objectifs de biodiversité à l'échelle mondiale qui englobent toutes ses activités et l'ensemble de sa chaîne de valeur. Bel s'engage à définir des objectifs concrets pour impliquer l'ensemble de ses fournisseurs et devenir ainsi un leader dans la transition agroécologique.

La Charte des Achats Responsables ([Bel – Charte Achats Responsables](#)) encourage l'ensemble de nos fournisseurs à préserver la biodiversité. De plus, depuis 2020, le Groupe s'inscrit dans des initiatives collectives pour encourager l'ensemble des parties prenantes à protéger, valoriser et restaurer la biodiversité à l'échelle mondiale.

Bel communique publiquement sur l'évolution des engagements et leur mise en œuvre dans son Rapport Annuel ([Bel – Rapport Annuel 2023](#)).